

## ILE DU PRINCE-EDOUARD.



**A** l'entrée dans l'union, le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard se composait d'un Gouverneur, d'un Conseil exécutif, d'un Conseil législatif, de 13 membres et d'une Chambre d'Assemblée de 30 membres. Le conseil législatif devint électif en 1862 et continua de l'être jusqu'à son abolition, après l'union, en 1873. Les anciens districts du Conseil législatif, après la passation de la loi d'abolition, élirent des représentants à l'Assemblée législative sur une franchise différente, amalgamant pratiquement ainsi les deux Chambres en une Assemblée de 30 membres. Le système électoral en ce qui concerne le vote est le suffrage aux majeurs. Le Conseil exécutif de l'Île du Prince-Edouard se compose du Président du Conseil, du Secrétaire-Trésorier de la province, qui est aussi commissaire de l'Agriculture, du commissaire des Travaux Publics, et de sept membres sans portefeuilles.

En ce qui concerne la justice, la cour suprême a un juge en chef et deux juges puînés. Le juge en chef est aussi juge local de l'amirauté de la cour de l'échiquier. La cour suprême est aussi une cour d'appel et a juridiction en appel des causes en chancellerie. Elle a juridiction en première instance en matières civiles et criminelles. Dans les causes civiles pour dettes, l'action doit être pour un montant au-dessus de \$32, et toutes les causes en dehors de la juridiction de la cour de comté peuvent être plaidées devant un juge de la cour supérieure. Les juges puînés de cette cour ont aussi les pouvoirs en chancellerie. Il y a une cour pour la vérification des testaments et une cour "surrogate" pour la province, avec un juge. Il existe un système de cours de comté avec trois juges, un pour chaque comté. Ils sont nommés et payés par le gouvernement fédéral et ont juridiction dans les poursuites jusqu'au montant de cent cinquante piastres. L'éducation est sous la direction d'un bureau d'éducation composé des membres du conseil exécutif de la province et du surintendant de l'éducation qui est aussi secrétaire du Bureau. L'éducation agricole est encouragée au moyen d'octrois, faits par le gouvernement fédéral, dont la somme annuelle est au delà de \$27,000. Le ministère de l'Agriculture agit en cette matière conjointement avec le ministère de l'éducation avec les meilleurs résultats.

Une entreprise caractéristique de l'Île du Prince-Edouard est l'élevage des animaux à fourrure pour lequel le climat, le sol et un ensemble de circonstances paraissent particulièrement bien adaptés. Cette industrie a donné les plus beaux rendements, et le commissaire de l'agriculture dans son dernier rapport exprime de la satisfaction pour les progrès obtenus jusqu'ici.<sup>1</sup>

En 1915, le revenu ordinaire s'élevait à \$470,730 et les dépenses à \$510,345.

<sup>1</sup>Voir aussi page 191.